

Choix du cours et écolage au 01.01.2010 (cours du soir)

- Certificat fédéral de capacité (CFC) profil E selon l'article 41 (32).....Frs. 1'550.-- / trimestre
- Certificat fédéral de capacité (CFC) profil B selon l'article 41 (32).....Frs. 1'400.-- / trimestre
- Diplôme de commerce.....Frs. 475.-- / mois
- Diplôme de secrétaire.....Frs. 475.-- / mois

Début des cours :

Durée prévue : (4 mois au minimum pour les étudiant(e)s en provenance de l'étranger)

Finance d'inscription et frais de fournitures scolaires à l'Ecole Blanc Léman

- Frais d'ouverture du dossier pour les étudiant(e)s GEC d'origine Suisse uniquement :Frs. 225.--
- Frais de fourniture de livres pour la durée complète des études GEC :Frs. 650.--
- Frais de participation aux frais de photocopies et aux droits d'auteur GEC :Frs. 75.--
- Frais d'ouverture du dossier pour les étudiant(e)s cours de langues :Frs. 75.--
- Frais de fourniture de livres pour étudier la langue française :Frs. 150.--
- Frais d'ouverture du dossier pour les cours accélérés de secrétaire médicale ou juridique....Frs. 75.--
- Frais de fournitures livres, cours et photocopiés pour secrétaire médicale ou juridiqueFrs. 250.--
- Frais d'inscription aux examens, 1^{ère} année/2^{ème} année (diplômes GEC)selon le GEC/Direction
- Frais d'inscription aux examens de secrétaire médicale.....selon la Direction

Garantie-écolage pour les étudiant(e)s en provenance de l'étranger à l'Ecole Blanc Léman

Une garantie-écolage de Frs. 5'000.-- est demandée par les Autorités cantonales suisses de l'immigration et l'Association Vaudoise des Ecoles Privées (AVDEP) pour chaque étudiant(e) en provenance de l'étranger. Cette garantie est toutefois remboursée à la fin des études pour autant que tous les montants dus aient été réglés, ou peut être imputée sur le montant total de l'écolage. La finance d'inscription (frais de dossiers et taxes) se situe entre Frs. 600.-- à Frs. 1'000.--.

Pièces à fournir

- Copie d'une pièce d'identité de l'étudiant(e)
- Deux photographies format passeport
- Copie d'une pièce d'identité du représentant légal (uniquement pour les étudiant(e)s mineurs ou en provenance de l'étranger)
- Compléter le formulaire de renseignements pour l'obtention d'un permis d'étudiant(e) (uniquement pour les étudiant(e)s en provenance de l'étranger)

Règlement

L'inscription prend effet au moment de la signature. Les signataires déclarent avoir pris connaissance et compris les termes du règlement, du descriptif des cours de l'année scolaire et des conditions financières. Le représentant légal est le garant financier de l'étudiant(e). L'écolage doit être versé avant le début de chaque mois. En cas de non-paiement de deux mensualités consécutives, l'école se réserve le droit d'exclure l'étudiant(e) des cours tant que les montants dus n'ont pas été réglés et d'exiger le solde. Dans ce cas, aucun diplôme, titre ou attestation ne sera délivré. Les vacances, jours fériés, périodes d'examens officiels ou absences ne peuvent donner droit à aucune réduction. L'étudiant(e) peut être renvoyé suite à toute indiscipline grave ou réitérée ainsi qu'à des absences répétées non justifiées, sans aucun droit au remboursement. En cas de retrait avant le début des cours, la finance d'inscription et le premier trimestre du cours sont dus. En cas d'arrêt des études avant la fin de la durée prévue ou de renvoi, un dédit de trois mois sera à régler sans compter le mois en cours. L'arrêt doit être annoncé par lettre recommandée dix jours avant la fin du mois de l'arrêt prévu. Les examens pour l'obtention de diplômes, certificats ou attestations, y compris ceux délivrés par l'école sont soumis à une finance d'examens. Celle-ci n'est pas comprise dans l'écolage et n'est pas rétrocédée en cas d'échec.

En cas de litige, le for juridique est à Vevey.

Lieu et date :

Signature de l'étudiant(e) :

Signature du représentant légal :

.....

.....

.....